trois documents dont le *Progrès* parle, pas un bête, chez cerbère ? Et vous vous apercevrez avant peu qu'en dehors des indications qui y sont portées, on trouve dans les services municipaux des pièces, qui engagent singulièrement la situation financière de la ville et dont vous chercheriez vainement trace dans vos fameux documents.

Le *Progrès* ajoute naïvement :

Les mesures prises par la nouvelle municipalité n'ont pas pu indiquer simplement un manque de confiance assez singulier dans la gestion de la municipalité précédente.

Sur ce point, tout le monde est d'accord, et le *Progrès* peut-être assuré que la confiance ne régnait pas, lorsque la municipalité socialiste est arrivée aux affaires; nous ajoutons qu'elle règne encore bien moins, depuis que l'expérience est venue apporter quelques faits certains confirmant les présomptions primitives.

Le Progrès termine en annonçant son intention d'approuver la municipalité quand il y aura lieu, et de signaler ses erreurs à l'occasion.

Voilà qui est vraiment fort bien de sa part. Et nous souhaitons vivement qu'il s'habitue à ce rôle nouveau pour lui.

Nous lui conseillons même, dans l'intérêt de sa santé, de signaler surtout les erreurs. Ça le changera du temps passé.

Il doit vraiment être fatigué de louanger et d'approuver.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Obsèques d'un étudiant

Hier matin ont eu lieu les obsèques de M. Léon Dupont, étudiant en Médecine à la Faculté de l'Etat de Lille, décédé à l'âge de 24 ans. De nombreux amis ont tenu à rendre le dernier hommage à la mémoire de ce jeune homme si prématurément enlevé d'une maladie qui ne pardonne pas à l'affection de ses parents et amis.

En tête du convoi marchait une délégation de l'Union des Etudiants de l'Etat, M. Carnoye, étudiant en médecine, portait le drapeau de l'association autour duquel étaient groupés de nombreux étudiants.

M. Proth, président de l'Union, au nom des Etudiants de l'Etat et M. Delahousse Théodore, au nom des amis intimes du défunt, ont prononcé sur la tombe de leur regretté camarade des discours qui ont profondément ému l'assistance.

Discours de M. Proth

Messieurs

C'est le cœur brisé par une pénible émotion que je viens au nom des étudiants de la Faculté de l'Etat de Lille rendre un dernier hommage à la mémoire de notre regretté camarade Dupont.

Est-il besoin de rappeler ce que Léon Dupont fut parmi nous ? Caractère ouvert et aimable, il était très aimé de ses camarades, parmi lesquels il ne comptait que des amis, par son humeur franche et toujours égale, il s'était attiré toutes nos sympathies.

» Le moment n'était pas loin où Dupont, ayant conquis vaillamment son grade de docteur en médecine, allait voir ses efforts récompensés et occuper une position des plus honorables dans la société.

Mais la mort impitoyable est venue, à des instants où elle devait ravir à l'affection d'une famille épiée et enlever à l'amitié sincère de tous ses camarades. Hélas ! il faut bien reconnaître que les coups de sort sont parfois cruels.

Pourrons-ils du moins, les regrets unanimes que laisse notre cher Dupont, apporter quelque atténuation à la douleur de sa famille et de ses amis désolés ?

Non, de pareilles douleurs ne se consolent pas par des paroles et nous ne pouvons que mêler nos larmes aux leurs au lendemain de cette tache prématurément ouverte en donnant un suprême adieu à notre cher ami, un tout le meilleur de nos camarades.

Un lézard dans le corps d'un homme

Nous avons annoncé hier la nouvelle publiée par un de nos confrères locaux, à savoir que le fort Vanoutryse aurait été le théâtre d'un lézard, que pendant longtemps elle aurait eu dans le ventre.

Il semblerait d'après plusieurs doctorats qu'un autre de nos confrères nous ait le sujet, qui ne fait ajouter aucune crédance à cette nouvelle. Voici d'ailleurs ce que ce confrère dit après avoir conté l'histoire telle que par le *moment de douleur*.

Tout est en révolution dans le quartier.

Nous apprenons que le lézard qui était son domicile chez cette personne qui prend l'estomac pour un fromage de Hollande qui arrive à s'accommoder de tout, même du lait battu, de eau gastrique d'acide chlorhydrique et lactique, de café, d'alcool, qui voit *comme* au moindre de tout cela, qui prend une *couvée* [illegible] en dépit de tous ses ennemis et qui [illegible] tête à la rédaction de l'air en [illegible] endroit, nous le voient en fameux lapin.

Mais ce lapin pourrait mettre qu'un fer [illegible] le canard et nous amènera à penser que cette dame, vivant dans une cour peut-être humide, aura satisfait la nature sur un lézard ; ce dernier, n'aimant pas dutout l'eau bourbeuse dans laquelle on voulait le faire vivre, chercha à se sauver ; on le guignait, on le vit : d'où le pot aux roses.

Cette histoire est peut-être vraie, nous ne sommes pas assez doctes en la matière pour la pouvoir discuter, mais elle nous semble phénoménale. Enfin, qui vivra verra, comme dit le proverbe.

En attendant des preuves palpables de l'existence de ce lézard, non dans un bœuf comme nous l'avons vu, mais dans le corps humain, nous donnons ci-dessous l'opinion de quelques docteurs, hommes compétents en la matière et dont les opinions nous disposeront de tout commentaire.

M. le docteur Feuchère, que nous avons interrogé, nous a répondu sans hésitation aucune :

« Ne peuvent se développer dans le corps de l'homme que les parasites de l'homme qui sont tous connus et classés depuis les savants travaux du professeur Monnier, de Lille ; Baillet, d'Alfort ; Van Beneden.

» Il n'y a pas de parasites de l'homme classés dans les vertébrés, et je ne crois pas à l'histoire du lézard ayant vécu dans un corps humain.

Mais le docteur Bob, licencié ès sciences naturelles, qui doit être expert en la matière, nous a fait la déclaration suivante :

Il n'existe de parasites internes de l'homme que dans les invertébrés.

Si par hasard un autre représentant du règne animal arrivait dans l'estomac, il serait tué par les acides de la digestion, par les fermentations, l'extrême rareté de l'air et digéré ensuite.

» Les parasites y peuvent vivre, car leur système vital se fait par endosmose.

» Il serait possible peut-être qu'un pas allât qu'un animal avalé soit rendu par la voie rectale vivant deux heures après, mais peu croyable : il est impossible qu'un ver-libre vive et se développe dans l'estomac.

» Cette femme a dû déloquer sur le « lézard. »

M. le docteur Harlet est aussi catégorique :

« Je ne crois pas à cette histoire de lézard du reste les outrages de médecine a en ont jamais parlé. Je connais l'histoire d'une dame qui a cru en avoir laissé un ; j'avoue que la nuit elle avait dû se lever et avait trouvé un lézard le lendemain matin.

Nous nous garderons bien de conclure pour ou contre le lézard.

D'un côté nous relatons l'entrefilet de notre confrère, de l'autre les appréciations d'hommes compétents. Que le lecteur veuille bien conclure et la Faculté nous éclairer.

La réunion des Maçons à la Paix

Plus de trois cents maçons se sont rendus à l'appel qui leur a été adressé par la voie de l'*Egalité*.

Il était 8 h. 1/2 quand ils se sont réunis dans la grande salle de la coopérative la Paix.

Notre collaborateur, le citoyen Bailleul, qui avait été demandé pour prendre la parole dans cette réunion l'a fait après que le citoyen Kowalski, conseiller prud'homme, eût été nommé président de l'assemblée.

Notre rédacteur a parlé des améliorations qu'un syndicat de maçons pourrait apporter aux ouvriers de cette corporation.

« Votre sort et vos conditions de travail, a-t-il dit, en s'adressant au nombreux auditoire sont des plus malheureux. Vous êtes exposés à toutes les intempéries et votre métier est si dangereux que le matin, quand vous quittez vos frères, vos sœurs, vos mères ou vos épouses, ils ne savent pas si vous serez encore vivants le soir.

Le citoyen Bailleul parle des diminutions de salaires que les patrons maçons ont imposées à leurs ouvriers depuis quelque temps surtout pour ce qui concerne les citernes et les nettoyages de chaudières.

Il préconise l'institution d'un syndicat où, ainsi, les maçons ne seront plus à la merci de leurs employeurs.

L'orateur a été vivement applaudi et la constitution du syndicat a été votée à l'unanimité.

Une commission provisoire de 5 membres a été ensuite nommée, puis une seconde réunion a lieu qui se tiendra dans les maçons et couvreurs de Roubaix et des environs, à être décidée pour mercredi prochain à 8 heures, au local la Paix.

La séance a été levée au cri de : Vive le Syndicat !

Arrestation par la gendarmerie

En vertu d'un mandat de jugement rendu par le tribunal correctionnel de la Seine, la gendarmerie a procédé hier matin à l'arrestation du nommé Arthur Roger, 31 ans, voiturier, ancien agent de police à Roubaix.

Arthur Roger, qui demeurait rue des Longues Haies avait été condamné à deux mois de prison.

Empoisonnement de poisson

Mr le sous-inspecteur des denrées alimentaires a fait saisir hier matin au Monck, 150 kilogs de maquereaux impropres à la consommation.

Les poissons ont été enfouis.

Chronique Colombophile

Résultat du concours de Châteaudun, organisé par le cercle l'Union établi au cafe Pandore, rue Pasteur. 1,000 pigeons lâchés le dimanche 8 juin, à 6 h. 1/2 vendu sud par M. Desprez, convoyeur.

1er prix Assemain, 1,000 p. 1,000 p. 2e Vaucoulier 4 p. id. 3e Assemain 3 p. id. 4e Liagre 6 p. id. 5e Sorel 4 p. Heusecq, 6e Medard Putman 3 p. Courtral, 7e Cornille 2 p. Tourcoing. 8e Cornille 2 p. Cornes, 9e Dhondt 5 p. Roubaix, 10e Dereusseaux 2 p. Tourcoing. 11e Lerez 4 p. id., 12e Dujardin 4 p. Roubaix.

1e Medard Putman 3 p. Courtral, 2e Liagre 4 p. Tourcoing, 3e Brouwaeys, 2 p. Roubaix, 4e et 5e Medard Putman, 4 p. Courtral, 6e Baert, 3 p. Tourcoing, 7e Flipo 4 p. Tourcoing, 8e Dujardin 4 p. Roubaix, 9e Hazebrouck, 4 p. id., 10e L. Dujardin, 4 p. id., 11e Vankemmen, 3 p. id., 12e Deurvaert 2 p. id.

1e Desmoulin 4 p. Tourcoing, 2e Delieux 3 p. Wattrelos, 3e L. Dujardin 4 p. Roubaix, 4e Lassum 2 p. id., 5e L. Dujardin 5 p. id. 6e L. Dujardin 4 p. id., 7e Coroenille 4 p. id., 8e Camille Charles 4 p. id., 9e Welcomme 2 p. Tourcoing, 10e Delporte 3 p. Roubaix, 11e Regnier 4 p. id., 12e Debouvry 4 p. id., 13e Beele 4 p. id., 14e Houpels 3 p. Courtrai, 15e Vanfart 4 p. Tourcoing, 16e Dupont 4 p. Courtrai 17e Degeyter 4 p. Wattrelos, 18e Devillops 4 p. id. 19e Dieuset Courtrai 4 p. 20e Poitier 4 p. Roubaix, 21e E. Dujardin 2 p. Roubaix, 22e Grand'Ry 4 p. Wattrelos, 23e Dwillers 2 p. id. 24e Brunelle 2 p. Roubaix, 25e Degeyter 2 p. Tourcoing, 26e Olivier 2 p. Roubaix, 27e Lauridan 2 p. id., 28e Medard Putman 2 p. 29e E. Dujardin 2 p. Roubaix, 30e E. Roel 2 p. id. 31e Monnet 2 p. Wattrelos, 32e Dessein Roubaix 33e Vankeyenpen 2 p. id., 34e Assemain 2 p. Tourcoing, 35e Welcomme 2 p. id., 36e Degeynay p. Wattrelos, 37e Haquette 2 p. Roubaix, 38e Guinnin 2 p. id., 39e Liagre 2 p. Wattrelos, 40e Florin 2 p. id., 41e Duvillers 2 p. id.

42e Godart p. Roubaix, 43e Wanin p. id., 44e Cessauvages 2 p. Tourcoing, 45e Hanssenne id., 46e Loacke Wattrelos, 47e Verriest 2 p. Roubaix, 48e Orgeaut 2 p. id., 49e Simon p. Tourcoing, 50e Boudt p. Roubaix, 51e Deldalle p. Wattrelos, 52e Hazebrouck p. Roubaix, 53e Dujardin p. id., 54e Pecque p. Tourcoing, 55e Beston p. Roubaix, 56e Steehelbaut p. id., 57e Mondet p. id., 58e Assemane p. Tourcoing, 59e Dupont p. Courtrai.

60 Helinck p. Roubaix, 61 Debouvry id. 62 Deroubaix Leers, 63 Davister Roubaix, 64 Deschamps idem, 65 Leman id., 66 Duhamel id., 67 Mercier Wattrelos, 68 Vaucoulier Tourcoing, 69 Lepers Croix, 70 M. Delduque Roubaix, 71 Delporte id., 72 Lepers Croix, 73 Demeulenaere [illegible] 74 [illegible] Wattrelos, 75 E. Dujardin id.

Prix de vitesse de deux pigeons non désignés. 1er prix Assemain, 2e Medard Putman, 3e Liagre, 4e Medard Putman, 5e, 6e et 7e p. Dujardin, 8e Dujardin, 9e E. Dujardin, 10e Beele, 11e Van Kempen, 12e Welcomme, 13e Duvillers, 14e Hazebrouck, 15e Assemane.

Le premier pigeon a été constaté à 10 h. 08 à 235 mètres de vitesse de 1150 m. à la minute et le dernier à 10 h. 20 m. 45 s. avec une vitesse de 1100 m. à la minute. Les amateurs qui auraient des réclamations à formuler sont priés de se présenter jeudi de 7 à 9 heures du soir.

La Fédération du Tilleul rappelle aux amateurs son concours sur **Chantilly**, 173 kilomètres, le dimanche 14 juin, organisé chez M. Helin, à la Cuisine du fort Desprez, rue de Lannoy. Il y aura 100 francs de prix d'honneur.

La mise sera de 1 fr. 50 dont 1 fr. pour prix et 1 fr. 50 pour frais. Mise en panier samedi 13 juin, de 7 à 7 heures du soir.

La *Société l'Espérance* établie au Souverain Crimée rue de l'Epeule, 153, informe les amateurs qu'elle donnera son 6e grand concours [illegible] 277 kil. de Dunkerque 14 juin. Ce concours est ouvert aux amateurs dont le pigeonnier est situé dans un rayon de 5 kilomètres. Il y aura 500 fr. de prix d'honneur répartis en 50 prix de 10 fr. aux 50 premiers pigeons constatés.

Mise 2 francs par pigeon, dont 1 franc pour prix et 1 franc pour frais de bagues et de convoyage.

Poules facultatives à 25 c., 50 c., 1, 2, 3, 5, 10 et 20 francs.

Poule unique facultative à 10 c.

Mise en paniers le vendredi 12 juin.

Nota. — Les pigeons d'honneur participeront à tous les prix d'honneur.

WATTRELOS. — *Enseignement public.* — M. Désiré Lussiez, adjoint à Vieux-Barquin est délégué à titre de suppléant dans les fonctions d'instituteur adjoint à l'école publique de Wattrelos-Touquet, en remplacement de M. Chuin.

CROIX. — *Tamponnement de tramway.* — Hier vers quatre heures du soir, un tamponnement s'est produit devant l'estaminet « A St-Eloi » entre la voiture de déménagement appartenant à M. Clovis Bourgeois, entrepreneur, rue Franklin à Roubaix et le cur à vapeur.

Le choc fut peu violent et on ne consta qu'un léger froissement du devant de la voiture de déménagement. Il n'y a eu en somme à déplorer qu'une violente prise de vec entre les conducteurs de chaque service et la circulation a été interrompue pendant quelques instants.

— *Le crucifix dans les écoles.* — La municipalité de Croix vient de prendre une décision qui sera approuvée par tous les électeurs socialistes et franchement républicains.

Par cette mesure qui consiste à faire enlever des écoles les crucifix et autres emblèmes religieux, elle complète la laïcisation et assure la neutralité dans l'enseignement.

Les enfants des écoles dans les processions. — Dimanche dernier, malgré les exhortations de la municipalité socialiste, les enfants des écoles ont été conduits à la procession du Crochet par leurs maîtres. Des réclamations ont été adressées à M. Minet, inspecteur primaire, à seule fin de calmer le zèle par trop clérical de certains directeurs d'écoles primaires.

— *L'adjudication d'hier.* — Hier à deux heures du soir a eu lieu à la mairie, sous la présidence du citoyen P. Deshaerbieux, maire, assisté de deux conseillers municipaux, en présence de l'ingénieur M. Desguisnes et du receveur municipal l'adjudication des travaux et fournitures pour l'installation des eaux potables.

Un seul soumissionnaire s'est présenté avec l'offre de rabais. Ce soumissionnaire est M. Marc Dubus, entrepreneur, boulevard de la Chapelle, à Croix, qui a été déclaré adjudicataire.

TOURCOING

Un peu de franchise, s'il vous plaît

L'*Avenir*, journal de M. Broun le fougueux anti-clérical que l'on connaît, s'est bien gardé jusqu'à ce jour d'émettre son avis au sujet des processions.

Notre confrère opportuniste, mis au défi de se prononcer sur une question aussi brûlante, préfère rester coi, son silence nous semble étrange, bien étrange, et beaucoup de républicains, amis de M. Broun pensent comme nous.

Voyons, l'*Avenir*, vous qui à certaines époques ne craignez nullement de faire montre d'anti-cléricalisme, qui nous accusez même parfois de faire alliance avec les « blancs » avez donc un petit accès de franchise et dites nous si vous êtes pour ou contre les processions.

Après avoir approuvé le ridicule mesure par laquelle votre clérical maire interdisait la circulation à des sociétés musicales ouvrières, n'allez-vous pas protester contre des démonstrations publiques qui glorifient l'hypocrisie et le mensonge ?

Approuvez vous aussi les déclarations de votre ami Ladesous, conseiller municipal qui, lui, ne se gêne nullement pour dire que tous ceux qui se proposent de faire interdire les processions ne sont que des crapules.

Resterons nous maintenant seuls à combattre le cléricalisme, continuerez-vous toujours à nager entre deux eaux et devons nous dire que votre politique en ménageant l'église et le clergé vous empêche de vous prononcer catégoriquement même sur la question cléricale.

Ce serait triste profondément triste surtout pour vos amis les plus sincères qui du coup, verraient s'évanouir leurs plus chères illusions.

Allons l'*Avenir* dites-nous donc si vous êtes oui ou non processionnard, nous discuterons ensuite avec la *Croix* et nous ne serons pas en peine d'établir que les processions loin d'être utiles à tous, portent préjudice à la classe la plus nombreuse et la plus intéressante des citoyens.

G. DESCHUERDER

Affreux malheur

Un affreux malheur est arrivé hier matin à l'église en construction de la rue des Long Vonts.

Vers onze heures vingt minutes, deux ouvriers plafonneurs étaient occupés à la réfection d'un mur de la grande nef. Ils étaient montés sur un échafaudage haut de 15 mètres environ et dont le plancher occupait presque entièrement l'espace compris entre les murs. Un vide de 20 quinze centimètres seulement avait été laissé tout autour.

Les ouvriers avaient installé 2 tréteaux surmontés d'une planche sur laquelle l'un d'eux était monté. A un certain moment la planche ayant fait bascule l'ouvrier tomba sur le grand échafaudage et, probablement étourdi par la chute, tomba sur le bord du plancher.

Son camarade qui avait voulu le retenir, dut lâcher prise et le malheureux plafonneur fut précipité de toute la hauteur de l'échafaudage sur le sol. Le choc fut si violent que le corps rebondit à une hauteur d'un mètre environ.

Quelques hommes présents dans l'église se sont empressés autour de la victime mais toutes les soins donnés furent vains. Le crâne était fracassé, la poitrine défoncée et le corps portait en outre de multiples fractures.

M. le docteur Vanouville qui fut immédiatement appelé ne put que constater la mort qui avait été foudroyante. Il fit ensuite transporter le cadavre à la morgue de l'Hôtel-Dieu.

La victime de cet affreux malheur demeure à Estaingies, Belgique.

Le malheureux est âgé de trente ans, il est marié et père de deux enfants. C'était le premier jour qu'il était occupé chez son patron M. Duhayon. Ce dernier, immédiatement prévenu, vint sur les lieux et après s'être informé sur les causes de l'accident crut devoir dire : C'est de sa faute.

Triste oraison funèbre pour cette malheureuse victime du travail !

Objets trouvés

Le nommé Coucquyl Charles, demeurant au Biens Seau a déclaré avoir trouvé dimanche soir vers sept heures et demie, un porte monnaie contenant des bijoux en or et argent et une médaille en argent portant le nom de Marie Lebrun.

Le nommé Desgrolaux Bernard, a déposé au bureau de police un trousseau de clefs trouvé par lui rue Neuve de Roubaix.

LILLE

LES FÊTES DE LILLE

Le citoyen Delory, maire de Lille, vient de prendre un arrêté relatif aux mesures de police, concernant les fêtes de Lille :

Voici l'article unique de l'arrêté :

Article 1er. — Le stationnement et la circulation des voitures sont interdits sur la Grande Place, de neuf à onze heures du soir, les 14 et 15 juin, pendant l'illumination et les divertissements qui y seront donnés à l'occasion de la Fête Communale.

Le Commissaire Central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

VOL IMPORTANT
au Crédit Lyonnais

Un vol important a été hier, commis au Crédit Lyonnais, rue Nationale, dans les mêmes circonstances que les autres vols que nous avons signalés il y a quelque temps et à propos desquels les enquêtes de la police, quoique bien menées, n'ont pu aboutir.

Hier, vers midi moins un quart à l'heure où les guichets du Crédit Lyonnais sont le plus encombrés le concierge de M. L. Picavet aîné, filateur de lin, rue Kléber, qui venait d'encaisser quatre billets de mille francs, s'aperçut que cet argent n'était plus dans son portefeuille.

Dans son trouble, après avoir touché l'argent et reçu son portefeuille dans sa poche, il passa à un autre guichet pour prendre un renseignement et là, ayant machinalement regardé dans son portefeuille il n'y retrouva plus les billets.

Le commissaire du 1er arrondissement aussitôt prévenu ouvrit une enquête de laquelle il résulterait au contraire que le concierge de M. Picavet, après avoir mis l'argent dans son portefeuille, l'aurait laissé sur la tablette du guichet pour passer au guichet voisin et que l'argent aurait été enlevé pendant ce temps là.

Deux individus étaient au guichet à côté du vol. Un homme de mise correcte aurait au moment du vol détourné l'attention du gardien en lui demandant des renseignements.

Mais on ne sait si ces hommes étaient les voleurs et d'ailleurs on n'a de deux d'entre eux qu'un signalement très incomplet. L'un paraissait âgé de 40 ans, brun de taille moyenne, portant un veston gris et un chapeau de feutre mou, l'autre du même âge était vêtu d'un paletot.

M. Florin, inspecteur de la sûreté, lança aussitôt ses agents à la recherche des inconnus mais ni à la gare, ni partout ailleurs on ne put les retrouver.

Il est fort probable que les auteurs de ce vol, comme ceux des vols précédents commis au *Crédit Lyonnais*, ne seront jamais connus.

Les ouvriers des Tramways

On nous signale, dans les ateliers du Dépôt de cette Compagnie, des faits regrettables de brutalité qui seraient commis par le chef de la traction à vapeur, M. Fouqard.

Au lieu de considérer les ouvriers comme des hommes ce monsieur les traite en véritables brutes, et il a plutôt l'air d'un dompteur parmi ses fauves que d'un ingénieur surveillant le travail de ses ouvriers.

Se promenant toujours dans l'atelier avec une canne à la main il apostrophe grossièrement les malheureux placés sous ses ordres, les renvoyant sous les prétextes les plus futiles.

Et circonstance aggravante les ouvriers congédiés ne sont généralement pas remplacés de suite : les ouvriers restants sont contraints de travailler supplémentairement pour assurer le service.

Cette manière d'agir peine d'autant plus les ouvriers qu'ils étaient habitués à plus d'égards du temps des autres chefs.

Nous espérons que des mesures seront prises pour améliorer la situation des malheureux qui se plaignent à si bon droit.

CHEMIN DE FER DU NORD
Dispositions prises pour les Fêtes de Lille

Les gares et stations situées dans un périmètre limité par les lignes de Lille à Dunkerque, Calais, Boulogne, Hesdin, Saint-Pol, Arras, Douai, Cambrai, Hazebrouck, Armentières, Mauvage et Templemars délivreront pendant les jours fériés des billets d'aller et retour des catégories ci-après indiquées :

1° Des billets d'aller et retour ordinaires de 1re, 2e et 3e classe, lesquels seront valables du samedi 13 au mardi 16 juin inclus seulement.

2° Des billets d'excursion individuels et collectifs de famille de 2e et 3e classe, aux prix prévus par le barème inscrit à notre tarif spécial G V n° 6, chap. III. Ces deux catégories de billets seront valables pendant une seule journée, à l'aller dans le premier train omnibus quittant la station de départ et, au retour dans le dernier train omnibus partant de Lille.

En outre, une réduction de 50 o/o sera accordée sur le prix de transport, aller et retour des membres des diverses sociétés régulièrement constituées qui se rendront à Lille à l'occasion de cette fête, sous la condition de voyager en corps par groupes de Dix au moins à l'aller toutefois ce minimum sera réduit à 6 pour les membres des sociétés d'archers de jeu de boule ou de bel-gneau.

L'aller pourra avoir lieu dès le samedi 13 juin, quant au retour, il pourra, à titre exceptionnel, s'effectuer isolément jusques et y compris le 15 juin inclus.

Accidents de travail

Mardi vers 6 heures et demie du soir, la petite Joséphine Saintif, âgée de 14 ans, varoutieuse de barres à broches, demeurant chez ses parents rue du Grand Balcon, cour Bazin, 3, travaillant à la filature de coton Théodore Barrois, rue de Lannoy, 61, a été victime d'un grave accident.

L'enfant en démontant la barre à broches de son métier a eu le bras droit arraché sur une longueur de dix centimètres.

Un docteur lui a aussitôt prodigué les soins que nécessitaient son état.

— Hier, vers 2 heures après midi, M. Alphonse Cordel, ouvrier maçon, travaillant pour le compte de M. Rouzé, entrepreneur, était employé aux bâtiments en construction de l'Institut Pasteur, boulevard Louis XIV.

En voulant passer sur un sommier placé au-dessus d'une cour, il perdit l'équilibre et tomba d'une hauteur de 6 mètres. Dans sa chute il se fractura le nez et reçut de graves contusions à la tête.

Il a été transporté par deux de ses camarades à l'hôpital St-Sauveur.

Une trouvaille

M. Alfred Leblanc, allumeur de réverbères passant hier vers quatre heures du matin, rue Bortelle, lorsqu'il trouva sur le pavé de la rue, une jaquette et un gilet de drap noir. Dans la poche du gilet se trouvait une montre en nickel et une chaîne en argent.

Leblanc a porté sa trouvaille au commissaire du 2e arrondissement.

Bains Illets. — Piscines de natation 24°, eau 27° 5/10. Hydrothérapie.

Les mendiants

Plusieurs arrestations ont été opérées hier pour mendicité.

D'abord la femme Emilie Depersin, Nihi Dramberin, âgée de 33 ans, marchand de moulins à vent en papiers, qui vit de mendicité de ses quatre enfants. Puis Louis Loquet, âgé de 43 ans, chanteur ambulant, sans domicile et Adolphe Cousin, 45 ans, domestique de ferme.

Harmonie le Réveil Musical de Lille

La commission administrative de l'harmonie le Réveil musical de Lille informe le public que le tirage de sa tombola est fixé au 28 juin prochain.

Elle prie les détenteurs de carnets de vouloir bien en faire la rentrée pour le 21 juin, ceux qui ne seraient pas rentrés à cette date seront considérés comme vendus.

LE NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

ANICHE. — *Mort subite.* — Hier vers midi le nommé André J. B. dit l'avocat a été trouvé mort par son petit fils derrière la verrerie Ste-Catherine dans la pature de M. Canivé. Le bruit avait même couru qu'il avait été tué par les vaches ou le cheval qui étaient dans la pature.

André était âgé de 70 ans.

Concours de sténographie. — Le cours de sténographie, dirigée par M. Régnier J.-B., sur 21 travaux expédiés au concours de Rouen, 18 ont été récompensés.

Au concours de Montbéry (S. O), M. Régnier, professeur, s'est vu décerner en 1re division, le 3e prix, une palme en argent. M. George Verrier, son élève, a obtenu le 3e prix en 2e division.

FLINES-LEZ-RACHES. — Le Conseil municipal de cette commune s'est réuni le lundi 8 juin pour la formation du budget.

Nous croyons savoir que les recettes et les dépenses ont été établies sur les mêmes bases que les années précédentes, sauf en ce qui concerne l'allocation après dont la société mutualiste qui a été supprimée pour la caisse d'épargne.

Ce président, à l'esprit faible, n'a vraiment pas de chance et la société de secours mutuels doit s'apercevoir aujourd'hui que le capitaine Clinchin est très coupa le pour les renseignements qu'il lui a donné en vue de surprendre sa bonne foi.

Nous publierons ces renseignements en temps opportun. Il nous est certifié qu'il se prépare encore à la lutte, nous l'acceptons et comme nous lui avons déjà dit nous relevons le gant qu'il nous a jeté.

Un groupe de bois sportifaires

PAS-DE-CALAIS

NOYELLES-SOUS-LENS. — *Vol avec effraction.* — Jeudi dernier pendant la procession une tentative de vol avec escalade et effraction a été commise au domicile de M. Lenglat Alexandre, mineur à Noyelles. On se rappelle qu'il y a un an à pareille époque un vol d'une somme de cent cinquante francs a été commis chez le même individu.

La gendarmerie croit être sur la piste de l'auteur de ces deux faits.

— *Vol.* — Le nommé Augustin Coin, journalier, demeurant à Noyelles-sous-Lens se rendait dimanche dernier à Harnes. Il se glissa dans l'écurie de la dame Veuve Corrsyez, cabaretière où il emprunta un cheval appartenant à la dame Lohez-Vercruysse propriétaire d'un manège de chevaux de bois.

Une heure plus tard on constata la disparition du cheval.

Des recherches furent aussitôt faites et le voleur poursuivi fut abandonner sa monture en pleine campagne.

Coin qui est un vagabond malfaiteur est activement recherché.

LENS. — Le nommé Louis Fer, Ferdinand, ouvrier mineur sans domicile fixe demeurant rue du Champ de Mars, étant dissimulé dans l'atelier de M. Lebain, menuisier, rue du Lycée, a été porté de nombreux coups à celui-ci, ainsi qu'à son fils. Procès-verbal a été dressé à la charge de l'ivrogne.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Présidence de M. MARTIN

Audience du 10 juin

Suite des manifestations. — Douanière dernier pendant la manifestation qui a eu lieu à Roubaix, contre les processions, quelques arrestations furent opérées.

Collignies Alfred peigneur, se trouvait dans la foule des manifestants. Sommé par le maréchal-des-logis de bien que le priait de se retirer, il répondit à l'agent de l'autorité par quelques mots assez-doux. Collignies fut appréhendé par le Pandore et aujourd'hui il comparait devant le Tribunal pour outrages et rébellion, et est condamné à 5 jours d'emprisonnement.

Le suprême [illegible] — Une femme, qui doit fort regretter de s'être mariée, c'est bien la dame Picavet qui depuis vingt ans elle la déclare au tribunal, est rouée journellement de coups par son mari Picavet Louis, chaudronnier à Tourcoing. Pendant ces vingt années elle a supporté sans mot dire les brutalités de cet individu. Si elle s'est décidée à porter plainte aujourd'hui c'est qu'elle en a vraiment assez et qu'elle veut divorcer. On comprend cela.

Le 6 juin dernier, Picavet rentrant chez lui en état d'ivresse et en somma sa moitié de lui remettre de l'argent pour aller boire. Sur le refus de cette dernière, il se jeta sur elle, la précipita contre la muraille et la frappa avec un casse-tête. La malheureuse fut assez sérieusement blessée.

Le tribunal condamne ce forcené à 4 mois d'emprisonnement. L'épouse martyre pourra, à présent, demander le divorce. Elle mérite bien d'être enfin débarrassée de son brutal mari.

Procès de presse. — Le tribunal a rendu son jugement dans le procès en diffamation intenté par l'abbé Gruson et M. Demay contre l'*Echo du Nord*, l'*Avenir de Roubaix* et le *Journal de Roubaix*, à la suite d'articles parus dans ces trois journaux et que les deux plaignants ont jugé diffamatoires. Nous avons parlé de cette affaire en son temps.

L'*Echo du Nord* est condamné à 100 francs d'amende, à 200 francs de dommages-intérêts envers l'abbé Gruson et à 100 francs envers Dumay, en outre à l'insertion du jugement dans l'*Echo* et dans deux journaux au choix des demandeurs.

L'*Avenir de Roubaix* est condamné en la personne de son gérant M. Dugardin à 100 fr. de dommages-intérêts envers l'abbé Gruson et à 50 francs envers Demay. En outre, à l'insertion du jugement dans l'*Avenir de Roubaix* et dans deux journaux au choix des demandeurs, sans que ces insertions puissent dépasser trente francs.

Le Journal de Roubaix est condamné en la personne de son directeur, M. Reboux, à 100 fr. de dommages-intérêts envers l'abbé Gruson, et 50 francs envers Demay ; de plus, à l'insertion du jugement dans le *Journal de Roubaix* et dans deux journaux au choix des demandeurs, sans que ces insertions puissent excéder 50 fr.

— Le tribunal a rendu aussi son jugement dans l'affaire Derville, pharmacien à Paris, l'inventeur de la « Bédélyne », qui s'est jugé diffamé par un article paru en tête des colonnes de la *Dépêche*.

La *Dépêche-Nouvelle* est condamnée à 15 francs d'amende et 200 francs de dommages-intérêts envers M. Derville, et en outre à l'insertion du jugement en première page du *Nouvelliste* et dans deux journaux au choix du plaignant sans que ces insertions puissent excéder 50 francs.

Vol à l'étalage. — Louis Torcq, peigneur à Tourcoing, pris de fort bibelots le vol à l'étalage. Passant devant la boutique du bijoutier Benoit, avec un de ses complices qu'on n'a pas retrouvé, il enleva à l'étalage du marchand des alliances en or, tandis que son ami occupait le bijoutier à l'intérieur.

Louis Torcq est condamné à 3 mois et au jour d'emprisonnement.

Autres condamnations. — Leroy Célina, Lefebvre Florine et Boget Laure, diffamations injures : 16 francs d'amende avec sursis. — Les Aurélie, à la Bassée, diffamation : 16 fr. avec sursis. Bocquet Guillaume, tisserand à La Madeleine ; outrages, rébellion, 1 mois.

LISEZ !!!

Aigreurs, maux d'estomac, manque d'appétit. Essayez la tisane **Apéritive Digestive** et vous serez soulagés. Le paquet 0,30 ; la boîte 1,50.

Boutons, Démangeaisons, Eczémas, Dartres disparaissent rapidement par l'emploi de la tisane **Dépurative Laxative**. Le paquet 0,20 la boîte 1 fr. — Graines Laxatives saisées recommandées aux personnes échauffées et constipées, la boîte 1,25.

Tisanes préparées par **Félix Panse**, herboriste de 1re classe, diplômé par la Faculté de médecine et de pharmacie de Lille, **93 bis Grande Rue, 93 bis, Roubaix** (à côté des bureaux de l'*Egalité*).

Plantes médicinales indigènes pures et nouvelles. — Tisane rafraîchissante 0,10. — Tisane Vermifuge 0,50. — Boîtes de racines apéritives 0,30. — Injections 1,50. — Bandages depuis 2 fr. — Suspensoirs 0,60. — Envoi par poste 0,20 en plus.

A NOS LECTEURS

La Pharmacie populaire, 149 grande Rue, à Roubaix, vient de subir une transformation complète.

Il fallait répondre aux exigences d'une clientèle sans cesse croissante. Rien n'a été négligé dans ce but.

Dès aujourd'hui, la **Pharmacie populaire**, dont le personnel a été renouvelé, est en mesure de fournir à 50 0/0 de rabais — **disquante pour cent** ! ! ! — la presque totalité des produits pharmaceutiques.

Des avantages considérables sont faits à la classe ouvrière et aux sociétés de secours mutuels, de bienfaisance et de charité.

Les produits fournis sont tous de qualité supérieure. La **Pharmacie populaire** ne s'alimentant que chez les meilleurs droguistes.

PILULES STANDAERT
à l'extrait
DÉPURATIF du SANG
Le Dépuratif le moins coûteux.
PRIX : 1 FR 50 (FRANCO PAR POSTE)

Les PILULES STANDAERT font disparaître à jamais les IMPURETÉS DU SANG.

Les PILULES STANDAERT sont un remède infaillible contre la CONSTIPATION, la MÉLANCOLIE, le MANQUE d'APPÉTIT, les MAUVAISES DIGESTIONS, les ÉRUPTIONS, LOUPES ou TÊTES, etc.

Phie A. ROUSSEAU, 50, Rue de Rivoli, Paris
Agent général pour la vente
Phie BRUNEAU, 71, Rue Nationale, LILLE

ETAT-CIVIL

Roubaix. — Naissances du 10 juin 1896. — Germaine Gevaert, rue Lunaes, c. Lericbe 3. — Simon Leplat, rue des Arts, 73. — Augustine Masset, rue Pierre de Roubaix, 163. — Suzanne Bodringhien, rue Voltaire, 68. — Andrée Crossent, rue des Longues Haies, c. Toucoing. — Eugénie Tiberghien, rue Wasquehal, 7. — Jeanne Dubois, Hôtel Dieu. — Julien Hôtel-Dieu. — Bertha Delebecque, rue de Lannoy, 12.